

# In the sick little world where I'm king - "Sexting"

- 20 SEPT. 2015 PAR [ANTOINE LE ROUX](#)

## **En Caroline du Nord, deux adolescent se trouvent en délicatesse avec la justice pour détention d'images à caractère pédopornographique.**

En Caroline du Nord, deux adolescent se trouvent en délicatesse avec la justice pour détention d'images à caractère pédopornographique.

Afin d'éviter une peine de prison et un enregistrement au fichier des délinquants sexuels, les deux adolescents, âgés de seize ans au moment des faits, ont été contraints de plaider coupable et de négocier des allègements de peine.

Les images incriminées étaient des images d'eux-mêmes.

Le jeune garçon a été découvert en possession de quatre photos de lui-même où il apparaissait nu, ainsi que d'une photo de sa compagne, nue elle-aussi, qu'elle lui avait envoyé.

La jeune fille avait sur son portable des photos suggestives d'elle-même.

Or d'après la loi de Caroline du Nord, la possession de photos de mineurs nus est passible de lourdes peines d'emprisonnement.

Que le détenteur de la photo et le sujet de la photo soient la même personne n'a rien à voir à l'affaire.

Pourtant, d'après la loi de ce même état, l'âge de la majorité sexuelle est fixée à seize ans. Précisément l'âge des accusés/victimes. Ainsi, dans la mesure où ils étaient consentants, il était tout à fait légal pour eux d'avoir des rapports sexuels.

Mais pas de photos de leur zizi/zezette.

Et c'est là que l'histoire devient kafkaïenne, et que le petit monde malade où je suis roi commence à la trouver fascinante.

Les deux tourtereaux ont comparu, comme le prévoit la loi de l'état pour les accusés de plus de seize ans, *en tant qu'adultes*.

La jeune fille comparait donc en tant qu'adulte, pour détournement de mineure, la mineure en question étant elle-même, c'est à dire qu'elle comparait pour détournement d'elle-même, mineure, en tant qu'adulte, alors qu'elle est mineure.

Résultat, elle a été placée en liberté surveillée avec mise à l'épreuve, a dû payer 200 dollars de frais de justice, est condamnée à trente heures de travaux d'intérêt général, a reçu l'interdiction

de posséder un téléphone portable pour un durée d'un an et, cerise sur le gâteau, elle devra suivre un cours où on lui enseignera à prendre de bonnes décisions.

Prendre de bonnes décisions.

Y'a des chutes qui s'écrivent toutes seules.